

**Panasonic Canada Inc.**

5770, Ambler Drive, Mississauga (Ontario) L4W 2T3

**PANASONIC PRODUCT - LIMITED WARRANTY**

Panasonic Canada Inc. warrants this product to be free from defects in material and workmanship under normal use and for the warranty period as stated below, commencing from the date of original purchase, agrees to, at its option either (a) repair your product with new or refurbished parts, (b) replace it with a new or a refurbished equivalent value product, or (c) refund your purchase price. The decision to repair, replace or refund will be made by Panasonic Canada Inc. in its sole discretion. Repaired or replacement parts supplied during the warranty coverage period carry the unexpired portion of the original warranty coverage period.

This warranty is given only to the original purchaser, or the person for whom it was purchased as a gift, of a Panasonic brand product originating from an authorized Panasonic dealer or distributor in Canada and purchased and used in Canada, which product was not sold "as is", and which product was delivered to you in new condition in the original packaging.

**IN ORDER TO BE ELIGIBLE TO RECEIVE WARRANTY SERVICE HEREUNDER, A PURCHASE RECEIPT OR OTHER PROOF OF DATE OF ORIGINAL PURCHASE, SHOWING AMOUNT PAID AND PLACE OF PURCHASE IS REQUIRED.**

**LIMITATIONS AND EXCLUSIONS**

This warranty ONLY COVERS failures due to defects in materials or workmanship, and DOES NOT COVER normal wear and tear or cosmetic damage. The warranty ALSO DOES NOT COVER damages which occurred in shipment, or failures which are caused by products not supplied by Panasonic Canada Inc., or failures which result from accidents, misuse, abuse, neglect, mishandling, misapplication, alteration, faulty installation, set-up adjustments, misadjustment of consumer controls, improper maintenance, improper batteries, power line surge, lightning damage, modification, introduction of sand, humidity, liquids, or service by anyone other than an Authorized Servicer, or damage that is attributable to acts of God. Serial numbers that have been altered, defaced or removed also void this warranty.

For products requiring routine preventive maintenance, that maintenance must be performed in order to maintain warranty coverage.

Marking or retained images (sometimes called "burn-in") on display screens resulting from the display of fixed images and blotches resulting from pressure applied to the screen are not defects and are not covered under this warranty.

Dry cell batteries are also excluded from coverage under this warranty. Rechargeable batteries are warranted for ninety (90) days from date of original purchase.

THIS EXPRESS, LIMITED WARRANTY IS IN LIEU OF ALL OTHER CONDITIONS OR WARRANTIES, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING ANY IMPLIED CONDITIONS OR WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE.

IN NO EVENT WILL PANASONIC CANADA INC. BE LIABLE FOR ANY SPECIAL, INDIRECT OR CONSEQUENTIAL DAMAGES RESULTING FROM THE USE OF THIS PRODUCT OR ARISING OUT OF ANY BREACH OF ANY EXPRESS OR IMPLIED CONDITION OR WARRANTY, INCLUDING WITHOUT LIMITATION LOSS OF DATA, BUSINESS, PROFIT OR GOODWILL. (As examples, this warranty excludes damages for lost time, travel to and from the Authorized Servicer, loss of or damage to media or images, data or other memory or recorded content. This list of items is not exhaustive, but for illustration only.)

IN ANY EVENT, PANASONIC CANADA INC.'S MAXIMUM LIABILITY FOR ANY BREACH SHALL NOT EXCEED THE AMOUNT ACTUALLY PAID BY YOU FOR THE PRODUCT.

NO ACTION, REGARDLESS OF ITS BASIS, MAY BE BEGUN AGAINST PANASONIC CANADA INC. MORE THAN TWO (2) YEARS AFTER THE CAUSE OF ACTION AROSE.

THIS WARRANTY GIVES YOU SPECIFIC LEGAL RIGHTS AND YOU MAY HAVE OTHER RIGHTS WHICH VARY DEPENDING ON YOUR PROVINCE OR TERRITORY. In certain instances, some jurisdictions do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, or the exclusion of implied conditions or warranties, so the above limitations and exclusions may not be applicable.

**WARRANTY COVERAGE (Parts & Labour)**

Scope of Coverage	Period of Coverage
103 inch Plasma display	3 years on-site (burn-in not covered)
Plasma displays	2 years on-site (burn-in not covered)
LCD Monitors	2 years on-site (burn-in not covered)
DLP Projectors	3 years depot or 17,000 hrs, whichever comes first
LCD Projectors	3 years depot or 2,500 hrs, whichever comes first
Projector Lamps	50% of the rated lamp life or 1 year exchange, whichever comes first
Illumination Parts	10,000 hrs or 3 years, whichever comes first

**WARRANTY SERVICE**

If the product needs to be shipped for service, carefully pack, preferably in the original carton and include details of the complaint. Send prepaid and adequately insured to the local authorized Panasonic Service Centre in your area. A return authorization is required if the product needs to be returned to Panasonic Canada, please see contact information below. No liability is assumed for loss or damage to the product while in transit.

**CONTACT INFORMATION**

Telephone: 1-855-639-9717  
Fax: 1-800-661-3391  
Email: P&D\_service@ca.panasonic.com

Hours of operation: 9:00 A.M. to 5:00 P.M., Eastern Time Zone, Monday to Friday (excluding holidays).

**Panasonic Canada Inc.**

5770, Ambler Drive, Mississauga (Ontario) L4W 2T3

**PRODUIT PANASONIC – GARANTIE LIMITÉE**

Panasonic Canada Inc. garantit que ce produit est exempt de défauts de matériaux et de main-d'œuvre dans un contexte d'utilisation normale pendant la période de la garantie indiquée ci-après à compter de la date d'achat original et, dans l'éventualité d'une défectuosité, accepte, à sa discrétion, de (a) réparer le produit avec des pièces neuves ou remises à neuf (b) remplacer le produit par un produit neuf ou remis à neuf d'une valeur équivalente ou (c) rembourser le prix d'achat. La décision de réparer, remplacer ou rembourser appartient à Panasonic Canada Inc., à sa discrétion. Les pièces, réparées ou de rechange, fournies au cours de la période de couverture de la présente garantie sont couvertes pendant la période de couverture non expirée de la garantie d'origine.

La présente garantie n'est fournie qu'à l'acheteur original d'un des produits de marque Panasonic, ou à la personne l'ayant reçu en cadeau, vendu par un détaillant ou un distributeur Panasonic agréé au Canada et utilisé au Canada. Le produit ne doit pas avoir été « vendu en l'état » et doit avoir été livré en l'état neuf dans son emballage d'origine.

**POUR ÊTRE ADMISSIBLE AUX SERVICES AU TITRE DE LA PRÉSENTE GARANTIE, LA PRÉSENTATION D'UN REÇU D'ACHAT OU DE TOUTE AUTRE PIÈCE JUSTIFICATIVE DE LA DATE D'ACHAT ORIGINAL, INDIQUANT LE MONTANT PAYÉ ET LE LIEU DE L'ACHAT, EST REQUISE.**

**LIMITATIONS ET EXCLUSIONS**

La présente garantie COUVRE SEULEMENT les défaillances attribuables à un défaut des matériaux ou à un vice de fabrication et NE COUVRE PAS l'usure normale ni les dommages esthétiques. La présente garantie NE COUVRE PAS NON PLUS les dommages subis pendant le transport, les défaillances causées par des produits non fournis par Panasonic Canada Inc. ni celles résultant d'un accident, d'un usage abusif ou impropre, de négligence, d'une manutention inadéquate, d'une mauvaise application, d'une altération, d'une installation ou de réglages impropres, d'un mauvais réglage des contrôles de l'utilisateur, d'un mauvais entretien, de mauvais type de batterie, d'une surtension temporaire, de la foudre, d'une modification, de la pénétration de sable, de liquides ou d'humidité, d'une réparation effectuée par une entité autre qu'un centre de service Panasonic agréé ou encore d'une catastrophe naturelle. Cette garantie devient nulle et sans effet si le numéro de série a été falsifié, modifié ou enlevé.

En ce qui concerne les produits nécessitant un entretien préventif routinier, cet entretien doit être effectué pour que la période de couverture de la garantie soit honorée.

La rémanence (appelée aussi « image fantôme ») sur les écrans d'affichage résultant de l'affichage d'images fixes et de taches résultant de pression appliquée sur l'écran n'est pas une défaillance et n'est pas couverte par la présente garantie.

Les piles sèches sont également exclues de la présente garantie. Les piles rechargeables sont couvertes par une garantie de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat original.

CETTE GARANTIE LIMITÉE ET EXPRESSE REMPLACE TOUTE AUTRE CONDITION OU GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, INCLUANT LES CONDITIONS OU GARANTIES IMPLICITES DU CARACTÈRE ADÉQUAT POUR LA COMMERCIALISATION ET UN USAGE PARTICULIER.

PANASONIC CANADA INC. N'AURA D'OBLIGATION EN AUCUNE CIRCONSTANCE POUR TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT OU CONSÉCUTIF RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE CE PRODUIT OU DÉCOULANT DE TOUTE DÉROGATION À UNE CONDITION OU GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, INCLUANT, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE PERTE DE DONNÉES, D'AFFAIRES, DE PROFITS, DE CLIENTÈLE

OU TOUTE INTERRUPTION D'ACTIVITÉ. (À titres d'exemples, cela exclut les dommages relatifs à une perte de temps, le transport jusqu'à et depuis un centre de service agréé, la perte ou la détérioration de supports ou d'images, de données ou de tout autre contenu en mémoire ou enregistré. Cette liste n'est pas exhaustive et n'est fournie qu'à des fins explicatives.)

DANS TOUS LES CAS, LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE DE PANASONIC CANADA INC. POUR TOUTE DÉROGATION NE POURRA EXCÉDER LE PRIX DE VENTE DU PRODUIT.

AUCUNE RÉCLAMATION, SANS ÉGARD À SES MOTIFS, NE POURRA ÊTRE FAITE AUPRÈS DE PANASONIC CANADA INC. PLUS DE DEUX (2) ANS APRÈS LES FAITS INVOQUÉS À LA BASE D'UNE TELLE RÉCLAMATION.

LA PRÉSENTE GARANTIE VOUS CONFÈRE DES DROITS PRÉCIS; VOUS POURRIEZ AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS POUVANT VARIER SELON VOTRE PROVINCE OU TERRITOIRE DE RÉSIDENCE. Dans certaines conditions, certaines juridictions ne reconnaissent pas les exclusions ou limitations de dommages indirects ou consécutifs, ou les exclusions de conditions ou garanties implicites. Dans de tels cas, les limitations et exclusions stipulées ci-dessus peuvent ne pas être applicables.

**COUVERTURE DE LA GARANTIE (pièces et main-d'œuvre)**

Étendue de la couverture	Durée de la couverture
Écrans à plasma, 103 po	3 ans, sur place (image rémanente non couverte)
Écrans à plasma	2 ans, sur place (image rémanente non couverte)
Écrans ACL	2 ans, sur place (image rémanente non couverte)
Projecteurs DLP	3 ans ou 17 000 heures, selon la première éventualité
Projecteurs ACL	3 ans ou 2 500 heures, selon la première éventualité
Lampes de projecteur	Remplacement avant 50 % de la durée de vie nominale ou 1 an, selon la première éventualité
Éléments d'éclairage	10,000 heures ou 3 ans, selon la première éventualité

**SERVICE AU TITRE DE LA GARANTIE**

Si le produit doit être expédié, emballez-le soigneusement, de préférence dans son carton d'origine, accompagné d'une description de la défectuosité présumée. Envoyez l'appareil, franco de port, suffisamment assuré, à un centre de service Panasonic agréé le plus près de chez vous. L'expédition à cette adresse requiert l'obtention préalable d'une autorisation de retour. Veuillez consulter les coordonnées ci-dessous. Panasonic Canada Inc. n'assume aucune responsabilité pour toute perte ou tout dommage subi lors du transport.

**COORDONNÉES**

Téléphone : 1-855-639-9717  
Télécopieur : 1-800-661-3391  
Courriel : P&D\_service@ca.panasonic.com

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 9 h 00 à 17 h 00 (fuseau horaire de l'est).